



Matériel and Procurement Services / Services du matériel et des acquisitions  
Procurement Hub – Ottawa / Centre d'approvisionnement – bureau d'Ottawa  
200 Kent St. Ottawa Ontario K1A 0E6

30001095/A

4 novembre, 2021

**Subject/Objet: DEMANDE DE PROPOSITION : Travaux d'atténuation des risques sur une épave située dans le port de Jordan Harbour – La Grande Hermine**

### ADDENDUM n° 1

À la suite de la demande de proposition susmentionnée, vous trouverez ci-dessous les questions et les réponses reçues jusqu'à présent.

### Questions et réponses

**Q1. Je vous écris aujourd'hui pour demander une modification des critères techniques obligatoires, MT1, plus particulièrement les points mis en évidence ci-dessous.**

**« Les soumissionnaires doivent avoir réalisé avec succès un minimum de deux (2) projets de récupération de navires au cours des cinq (5) dernières années. Les navires doivent avoir été soit échoués, partiellement submergés, immergés. »**

**Nous demandons que les critères obligatoires soient modifiés comme suit : "Les soumissionnaires doivent avoir mené à bien un minimum de deux (2) projets de récupération de navires au cours des cinq (5) dernières années."**

**A1. Voici le critère obligatoire M1 révisé : " Les soumissionnaires doivent avoir mené à bien un minimum de deux (2) projets de récupération de navires ou deux (2) projets d'élimination de navires au cours des cinq (5) dernières années ".**

**Q2 Heddle Shipyards a obtenu le contrat pour effectuer l'évaluation technique de La Grande Hermine sur laquelle cette demande de propositions est basée. Nous trouvons injuste que Heddle Shipyards ait les compétences nécessaires pour conseiller le gouvernement du Canada sur l'état et les options d'atténuation de La Grande Hermine, mais que nous n'ayons pas les compétences nécessaires pour effectuer le travail. Encore une fois, nous avons le sentiment d'être injustement exclus de cet appel d'offres."**

**A2. Vu la nature des travaux, il a été convenu d'ouvrir les critères techniques afin de permettre à plus de soumissionnaires de se qualifier.**



**Q3. J'ai une question concernant l'assurance et les certifications pour le contrat ; si le sous-traitant qui effectue le travail possède toutes les licences et certifications appropriées, y compris l'assurance, cela suffira-t-il ?**

A3. Oui, c'est entièrement possible. Le sous contracteur doit être clairement identifié au départ. Par contre, le soumissionnaire doit se qualifier aux critères techniques puisqu'il est en charge des travaux.

**Q4 Pour les absorbants en cas de déversement dans l'eau lié au travail, les absorbants doivent-ils être sur place, ou tant que nous y avons accès en cas de besoin, cela convient-il ?**

A4. Le matériel de réponse en cas de déversement doit être sur le site lors des travaux afin d'être en mesure de répondre rapidement en cas de déversement.